



Institut de l'Ennéagramme de l'Océan Indien

FICHE TECHNIQUE

Public : Toute personne souhaitant se former à la pratique du bilan de compétences

Durée : 8 heures de formation et d'accompagnement et environ 18 heures de pratique avec le bénéficiaire test (2 à 3 mois à raison d'un entretien par semaine en moyenne).

Lieu : Présentiel à La Saline-les-Bains.

Méthodes mobilisées :

Apprentissage par la pratique d'un bilan de compétences.

Plateforme extranet avec supports, outils et hotline.

Passage de tests ou profilage de personnalité avec l'ennéagramme. Assistance technique en distanciel.

Evaluation

Questionnaire de validation des acquis à l'issue de la formation et post-formation.

Délai d'accès :

Sur commande.

Accessibilité :

Les locaux et services proposés sont accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap pour qui des moyens de compensation seront mobilisés.

Tarif :

1 000 HT.

Contact :

Tel: 06 92 60 10 64

Mail: contact@enneagramme-oi.com

www.enneagramme-oi.com

DEVENIR CONSULTANT EN BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet de mettre en lumière ses connaissances et ses compétences dans l'objectif de construire un projet professionnel en accord avec ses motivations et ses aspirations, tout en prenant en compte la réalité du marché du travail.

Pour pouvoir réaliser son bilan de compétences, le bénéficiaire fait appel à un consultant en bilan de compétences pour l'accompagner.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Accompagner un bénéficiaire à réaliser son bilan de compétences.

CONTENU DE LA FORMATION

Le contexte juridique

Le cadre juridique.

Les acteurs et partenaires du bilan de compétences.

La charte éthique et déontologique.

La démarche qualité

Les exigences de Qualiopi.

Les étapes du bilan de compétences

La phase préliminaire.

La phase d'investigation.

La phase de conclusion.

Et après le bilan ?

Pratique du bilan de compétences

Réalisation du bilan de compétences d'un bénéficiaire.

Conclusion et bilan de l'accompagnement test

Leçons apprises et bonnes pratiques.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formation